

appel à projet

Résidence de recherche

Afin de soutenir les artistes, les commissaires d'exposition, les designers graphiques dans leur travail de recherche, d'expérimentation et de création, le BO propose cet appel à projet en vue d'accueillir trois lauréats en résidence pour une période de recherche pouvant aller jusqu'à 6 semaines, entre le 3 juin et le 12 juillet 2019.

**Date limite de dépôt de candidature
mardi 3 avril 2018 à 17h
à : c.oyallon@agglo-pau.fr**

Vous pouvez poser toutes vos questions jusqu'au 23 mars 2018 inclus par mail à : c.oyallon@agglo-pau.fr

Tout dossier transmis au-delà de la date limite de candidature ne sera pas pris en compte. Tout dossier de candidature ne répondant pas à la formalisation demandée ne sera pas analysé.

Le choix des lauréats sera établi au plus tard le 15 mai 2018.

Le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain, est l'un des outils de développement culturel de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ayant pour principaux objectifs de :

- renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de la CAPBP,
- soutenir la création contemporaine,
- favoriser la présence artistique sur le territoire,
- permettre à tous un accès à la création contemporaine.

Pour les atteindre, le Bel Ordinaire développe :

- Des expositions tout au long de l'année : monographiques, collectives, thématiques ou encore partant du point de vue d'un commissaire invité.
- Un programme de résidences d'artistes (production-diffusion, recherche et coup de pouce).
- Un travail de médiation et de sensibilisation avec des visites guidées, des ateliers de pratiques artistiques et des projets pédagogiques destinés à tous les publics.

Le BO dispose de 5 ateliers de création individuels d'environ 50 m2. Ces ateliers sont en connexion avec un atelier de construction équipé de machines-outils pour le travail du bois et du métal, ainsi qu'avec une cabine de peinture sous pression et d'un atelier de sérigraphie équipé d'une machine une main permettant de réaliser des tirages allant jusqu'à 70*100 cm.

Contenu de l'appel à projet :

Objectifs :

soutien à la création et à la recherche.

Candidats éligibles :

cet appel à projet s'adresse à des artistes dont la pratique relève de l'art contemporain, aux designers graphiques et aux commissaires d'exposition.

Moyens proposés :

Espaces de travail : mise à disposition du 3 juin au 12 juillet 2019 (période maximale) d'un atelier de 50 m² environ, avec la possibilité d'accéder à l'ensemble des équipements du BO, et d'un hébergement sur le site du BO incluant une chambre avec un bureau, un accès internet et une cuisine partagée.

Accompagnement :

L'ensemble de l'équipe du BO, dans la limite de ses disponibilités, accompagne chacun des résidents pour avis et retours, accompagnement technique, aide à la rédaction de textes et/ou à la préparation de dossiers, mise en connexion avec d'autres artistes, des partenaires potentiels.

Financement :

Une subvention de 1 500 € qui doit couvrir tous les frais de la résidence (honoraires, déplacements, restauration, matériaux...).

Médiation et communication :

Les trois lauréats de cet appel à projet travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du BO pour lui permettre d'expliquer et valoriser cette résidence auprès du public. Une page sera créée sur le site du Bel Ordinaire pour annoncer la résidence et sera actualisée au fur et à mesure du temps de résidence. Les lauréats devront participer à une demi-journée d'ateliers portes ouvertes.

Le dossier de candidature

Il comportera, dans cet ordre :

- Coordonnées administratives et financières (sur une page) : adresse postale et mail / numéro siret / numéro d'identification à la maison des artistes-sécurité sociale, agessa ou autre / numéro de téléphone / relevé identité bancaire.
- Note d'intention.
- Ébauche du projet : problématique(s), objectif(s), technique(s), participant(s)...
- Budget prévisionnel faisant état des coproductions et/ou bourses acquises ou pré-senties.
- Calendrier souhaité : les dates de mises à disposition ci-dessus couvrent la période maximale, la résidence peut être plus courte, en une ou plusieurs périodes.
- Bio et sélection de travaux précédents.

Le tout en un document unique de maxi 10 pages (A4-portrait) au format pdf et de maxi 3Mo



Dans l'atelier de Catherine Melin, décembre 2017

Vous pourrez indiquer dans votre candidature si vous accepteriez une résidence coup de pouce ; mêmes conditions que pour la recherche excepté : bourse de 500 €, entre le 19 et le 30 août 2019.

Et si ma candidature est retenue, comment ça se passe ?

Au plus tard le 15 mai 2018, vous recevrez un appel téléphonique pour vous informer de la sélection de votre candidature.

Vous devrez nous communiquer rapidement les éléments nécessaires à l'annonce de votre résidence sur le site internet : une courte bio d'environ 1500 signes en format texte, une sélection de 5 à 10 photos libres de droits avec légendes et copyright. Un dossier artistique présentant votre travail en format pdf. Votre résidence sera annoncée dans le programme de saison 18-19 du BO, soit sous la forme d'une simple mention, soit de façon plus détaillée si la maquette du programme le permet.

En janvier ou février 2019, vous recevrez une proposition de convention pour officialiser administrativement votre résidence. Une fois conjointement validée, vous la signerez et nous la retournerons signée par mail.

Avant votre arrivée au BO vous devrez nous transmettre : le règlement intérieur signé et portant la mention lu et approuvé et une attestation d'assurance pour votre responsabilité civile au titre d'occupant temporaire des espaces de travail et de vie mis à votre disposition.

Faire connaissance avec l'équipe, qui fait quoi ?

Claire Oyallon, assistante de direction, assurera le suivi administratif de votre résidence et préparera avec vous votre arrivée au BO.

c.oyallon@agglo-pau.fr
06 77 12 55 08

Adrien Mérour et Romuald Cailleteau, techniciens super polyvalents, vous installeront dans votre atelier et vous accompagneront pendant votre résidence si vous en avez besoin. Leur disponibilité n'étant pas totale, vous vous organiserez avec eux pour qu'ils puissent vous accompagner au mieux.
a.merour@agglo-pau.fr
r.cailleteau@agglo-pau.fr
06 35 49 64 38

Didier Courtade, chargé des publics en visite libre, responsable de la bibli du BO, sera votre interlocuteur pour l'annonce et la valorisation de votre résidence BO.

d.courtade@agglo-pau.fr
06 18 41 56 99

Guillaume Batista Pina, chargé de l'action culturelle, travaillera avec vous pour d'éventuelles visites de votre atelier à destination de groupes.
g.batistapina@agglo-pau.fr
06 84 77 46 53

Florence de Mecquenem, directrice, suivra votre résidence, de loin ou de près, en fonction de vos attentes et de ses disponibilités.
f.demecquenem@agglo-pau.fr
06 75 82 00 07

Les ateliers du BO

Le BO est équipé de 5 ateliers de créations autonomes d'environ 50 m² chacun. Ils sont mis à disposition vides, et bénéficient simplement d'une arrivée d'eau, d'une étagère de rangement et d'un plan de travail. Des vestiaires et des placards pour ranger les produits inflammables et/ou dangereux sont attenants à ces équipements individuels. Ces ateliers donnent sur un atelier de construction de 180 m² équipé d'un parc de matériel technique mutualisé. Un atelier de peinture équipé d'une cabine pour peindre à haute pression et un atelier de sérigraphie complètent ces installations. Les équipements mutualisés sont accessibles selon un calendrier animé par l'équipe du BO et concerté entre les différents usagers.

L'équipe technique du BO est en général sur site du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h. Ces horaires sont susceptibles de changer en fonction du calendrier des événements. N'hésitez pas à les solliciter en amont de votre venue pour vous assurer de leurs disponibilités selon vos besoins afin que chacun puisse s'organiser.

Adrien et Romuald assurent notamment : l'accueil et l'état des lieux d'entrée et de sortie des ateliers, l'accès



Anne-Charlotte Finel, coup de pouce, 2017



Eloisa Pérez, recherche 2017



Cat Fenwick, coup de pouce 2017

à l'atelier de construction principal, la mise à disposition des outils nécessaires à la réalisation de vos projets sous couvert d'une décharge qui engage la responsabilité de l'utilisateur en cas d'accident, la gestion des problèmes de logistique : transport de charges lourdes, accès point d'eau, chargement/déchargement de matériels...

En cas d'accident : peinture renversée, matériel endommagé, ou blessure, alertez-les immédiatement. En cas de blessure grave, actionnez un déclencheur manuel de l'alarme incendie.

Outillage et savoir-faire

Vous devez être équipés d'outils portatifs et assurer votre propre approvisionnement en consommables (bois, métal, quincaillerie...). De façon ponctuelle, nous pourrions vous dépanner de certains consommables, une facture vous sera alors adressée en fin de résidence. Si vos outils ne permettent pas l'usinage souhaité (grande découpe, perçage de précision, collage complexe...) : demandez-nous conseil. Si vous souhaitez frapper, bûcher, serrer une pièce, un établi équipé d'un étau est disponible et peut être déplacé sur réservation. Si vous accumulez les chutes de bois / pvc / aluminium : des bacs sont disponibles pour leur évacuation, veillez tout de même à limiter les chutes et économiser la matière première.

Gestion des accès et de l'alarme

La fermeture à clef des portes doit être systématique et immédiate, surtout pour celles donnant sur l'extérieur. Lorsque vous quittez votre atelier, vérifiez que vous êtes le dernier avant de mettre la zone sous alarme. Si vous arrivez aux ateliers en dehors des horaires de l'équipe technique et avant la fermeture des salles d'exposition, merci de vous signaler à l'accueil pour éviter une mise sous alarme pendant votre présence.

Entretien de votre atelier

Pour tous les travaux de peintures, résines, teintures, etc. : délimitez une zone de travail puis couvrez les surfaces (murs, sols, plafond si nécessaire) à l'aide d'une protection adéquate (film plastique, polyane, carton...). Prenez soin de bien fixer les protections, de vérifier l'étanchéité de vos récipients. Concernant la découpe de bois / pvc / aluminium : veillez à aspirer régulièrement les débris, copeaux, poussières. Cette mesure vous permettra de tra-

vailler en sécurité et évitera l'accumulation des poussières néfastes pour votre santé et celle des autres usagers. L'évier est sujet aux éclaboussures : nettoyez-le régulièrement, surtout lorsque vous manipulez des produits chimiques : résines, béton et dérivés, glycéro... De manière générale, évitez d'appliquer des marques de type marqueur ou autre à même les surfaces, privilégiez des matériaux qui se détachent facilement (scotch de peintre, punaises...). Nous laissons à votre disposition balai et pelle, nous pouvons vous fournir ponctuellement des produits d'entretien et un aspirateur, n'hésitez pas à nous solliciter !

État des lieux de sortie

Les locaux devront être restitués dans un état d'usage raisonnable. Le sol est propre. Les murs sont propres, sans vis, scotch ou agrafe. Les étagères sont à leur place et propres. L'évier est brillant, le plan de travail dépoussiéré. Le matériel de nettoyage est en état et rangé. Les interrupteurs, poignées de porte et boutons de robinet sont propres. Les déchets ont été évacués dans le respect des consignes de tri sélectif (container à verre non présent sur le site, à votre charge).

Votre hébergement

Comme prévu dans votre convention, pendant votre séjour, vous aurez une chambre individuelle ainsi que l'accès à la cuisine interne. Nous vous mettrons à disposition du linge de lit, mais prévoyez votre linge de toilette. La cuisine est sommairement équipée : plaques à induction, four, micro-onde, cafetière électrique, bouilloire, cocotte-minute et autres ustensiles de cuisson. Si vous êtes un cordon bleu avec des exigences d'équipement assez hautes, prévoyez d'emporter avec vous vos couteaux à lever les filets, culs de poule, thermomètre à sucre et autres ustensiles de précision ! La cuisine étant partagée, chacun s'organise pour la laisser propre et immédiatement utilisable après son passage... ce qui impose de ranger même après une grosse journée ou soirée. Une machine à laver le linge et un sèche linge sont également à votre service. Pendant votre séjour, veillez à bien fermer les portes de la cuisine interne dès que vous n'y êtes pas. Comme toujours, le ménage est ennuyeux : tous les lundis de 8h à 9h, vous devez libérer votre chambre pour que l'entretien régulier soit effectué. Si votre chambre est utilisée immé-

diatement après votre départ, vous devrez la rendre nettoyée. Comme à la maison en fait ! Claire Oyallon vous précisera tout ce qui a besoin de l'être au moment de l'état des lieux d'entrée.

Infos pratiques

Commerces

A quelques centaines de mètres du BO, vous trouverez des commerces qui vous permettront de faire vos courses alimentaires : hypermarché, spécialiste de l'alimentation surgelée, épicerie bio, boucherie-charcuterie, bon fromager, boulangerie...

Se déplacer

La société Idélis assure les transports en commun sur le territoire de la CAPBP. Les lignes 7 et 8 desservent le centre ville de Billère vers le centre-ville de Pau. Les horaires sont peu pratiques dans la mesure où les bus ne circulent pas en soirée. Mais il ne vous faudra guère plus de 20 minutes pour aller du BO au centre-ville de Pau à pieds. reseau-idelis.com

Sortir

À côté du BO vous trouverez la Route du Son, centre de musiques actuelles. L'équipe de l'association Ampli qui anime cet équipement vous invite à l'ensemble des concerts organisés pendant votre séjour. Nous vous les présenterons à votre arrivée et il suffira ensuite de les prévenir si vous souhaitez assister à l'une ou plusieurs de leurs soirées. Si vous venez pendant le festival accès(s), son équipe vous invite également sur les temps publics proposés.

À Pau, nous vous invitons à vous intéresser aux programmations de la Centrifugeuse, d'Espaces pluriels, du Méliès ou encore d'À tant rêver du Roi.

Pour ceux qui sont motorisés et motivés pour aller plus loin, vous avez le Parvis à Tarbes et image-imatge à Orthez.